

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 03/11/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 novembre 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Était excusé : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle Caroline DAVERAT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
délibération n°5**

OBJET : Participations financières divers organismes – Marché fermier – Ville de TARTAS

Rapporteur : Alain DEHEZ, adjoint au Maire

Dans le cadre du marché fermier du Samedi matin organisé par la commune, il convient d'autoriser le recouvrement de subventions ou participations d'organismes divers à savoir :

- de la caisse locale de TARTAS de GROUPAMA un montant de 80 €
- de la caisse locale du CREDIT AGRICOLE de TARTAS un montant de 100 €
- du groupe INTERMARCHÉ de TARTAS un montant de 150 €
- du groupe CARREFOUR MARKET un montant de 150 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité,

AUTORISE le recouvrement de ces différentes participations au titre du marché fermier organisé par la Ville de TARTAS.

PRECISE que ces participations seront inscrites à l'article 70878 du budget principal de la ville de TARTAS pour l'exercice 2010.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES